

M. Drew: Je regrette que vous ayez tant de difficultés à suivre la discussion. Il faudrait que j'attende que, les interruptions cessant, vous puissiez m'entendre. Toute la journée, le débat a porté sur la motion primitive et des motions proposées en amendement; toutes visaient les heures durant lesquelles la Chambre devait siéger aujourd'hui. A moins que tous les amendements proposés ne soient pas sérieux (personne ne l'a prétendu jusqu'ici), la motion à l'étude ne l'est certes pas. Je le prétends, parce que la motion est la même quant au fond: la seule différence a trait à l'heure. L'opposition s'efforce de collaborer avec le Gouvernement et de trouver une heure qui lui convienne. Nous nous y efforçons pas la méthode du tâtonnement qui, devrions-nous dire, n'amène que le refus.

Et voilà qu'on propose, vu que dix heures approche, de ne pas lever la séance à dix heures précises, mais de continuer encore une demi-heure. Si les députés acceptent cette proposition, ils auront alors l'occasion de permettre de préparer une discussion ordonnée des travaux que doit aborder la Chambre demain. Je prétends qu'à moins qu'on ne considère comme peu sérieux tout amendement visant à décider des heures de séance de la Chambre, alors la motion à l'étude ne peut pas être peu sérieuse, vu que, la seule différence entre cette motion-ci et n'importe quelle autre, c'est qu'en tâchant toujours de nous rendre aux désirs du Gouvernement (*Exclamations*) ... nous avons prescrit une autre heure dans la motion, espérant que les députés l'approuveraient.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de dire quelques mots au sujet de ce rappel au Règlement? Je signale qu'un amendement a été présenté à la motion de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cette proposition avait pour objet de prolonger la séance jusqu'à dix heures et quart. Après une longue discussion, au cours de laquelle plusieurs membres de l'opposition officielle ont pris la parole, l'amendement a été mis aux voix et rejeté. Une nouvelle motion tend maintenant à ajouter quinze minutes à l'heure que la Chambre a déjà rejetée. Dans les circonstances, je suis d'avis que c'est une motion frivole.

M. Knowles: Le ministre de la Justice ne s'opposera sans doute pas à ce que je dise un mot pour rectifier ce qu'il a dit au sujet de l'amendement présenté par le représentant d'Annapolis-Kings (M. Nowlan). Le ministre avait raison en ce qui concerne le nombre de minutes que l'amendement proposait d'ajou-

[M. Warren.]

ter à la séance normale, mais selon la proposition, ces quinze minutes devaient être ajoutées à six heures et quart et non à dix heures du soir.

Le ministre de la Justice a souligné l'objet véritable de cet amendement, savoir qu'il renferme une proposition que la Chambre a rejetée en principe, c'est-à-dire qu'on prolonge de très peu la séance régulière. Je signale à votre attention non seulement le commentaire n° 405 dont le député de Montmagny-L'Islet a donné lecture, mais le commentaire n° 413 qui est ainsi conçu:

Nul amendement ne doit remettre en question un principe dont la Chambre a disposé en votant un amendement antérieur.

En se prononçant plus tôt au cours de la journée, la Chambre a rejeté l'utilité de la prolongation de 15 minutes. Elle a aussi rejeté l'utilité d'une prolongation de deux heures. Proposer maintenant une prolongation d'une demi-heure, que cela soit futile ou non, c'est, à mon sens, remettre en question un principe dont la Chambre a déjà disposé.

M. l'Orateur suppléant: Je vais rendre une décision au sujet du rappel au Règlement. Je dois dire qu'on a saisi la Chambre de bien des propositions frivoles. A mon avis, le projet d'amendement n'est pas pire que bien d'autres propositions dont on a saisi la Chambre. A cette étape-ci du débat, je crois qu'il est préférable que la proposition demeure.

M. Fulton: Quelle a été votre décision, monsieur l'Orateur? Nous n'avons pu l'entendre.

M. l'Orateur suppléant: Le projet d'amendement demeure.

M. Fulton: Vous voulez dire qu'il est régulier. Merci.

M. Drew: Monsieur l'Orateur, je parlais de la motion dont la Chambre est saisie. Bien que cette prolongation ne soit pas aussi longue que celle que désirent quelques honorables députés, je signale que s'il y a lieu de croire que le Gouvernement,—je parle de cette motion comme s'il s'agissait d'une motion du Gouvernement parce que nous savons fort bien qu'elle l'est,—est disposé à appuyer la motion, nous aurons donc trois quarts d'heure pour régler certains détails.

M. Cleaver: Après avoir gaspillé toute la journée.

M. Lesage: Cela montre à quel point vous êtes sérieux.

M. McIlraith: Cessez de blaguer lorsque vous parlez de cette façon.

Des voix: Rouleau à vapeur!